

Le 19 mars 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-108

Agriculture

Réhabilitation d'une ferme
à vocation maraîchère

Mission de contrôle technique

Alpes Contrôles

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	08 AVR. 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L. 2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant le projet de réaménagement de la ferme située sur le site de Bas de Rhins à Notre Dame de Boisset à destination de la restauration collective en circuit court et plus spécifiquement le bâtiment « grange » ;

Considérant qu'une mission de contrôle technique est nécessaire ;

Considérant l'offre du bureau Alpes Contrôles du 11 mars 2024 d'un montant forfaitaire de 3 950,00 € HT ;

DECIDE

- D'approuver la mission de contrôle technique, relative aux travaux d'aménagement de la grange du site Bas de Rhins à Notre-Dame de Boisset, avec la société Alpes Contrôles ;
- De préciser que le montant forfaitaire de cette mission s'élève à 3 950,00 € HT ;
- De préciser que les dépenses seront imputées au budget « agriculture – antenne Zagri – opération 1034 – section d'investissement ».

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY,
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

